

**Décret du 24 avril 1946 portant attribution de la médaille de la Résistance française.**

Le Président du Gouvernement provisoire de la République,

Sur la proposition du ministre des armées,  
Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française du 18 décembre 1945,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française (avec rosette) est décernée aux officiers dont les noms suivent :

Lieutenant-colonel André Naudy.  
Lieutenant-colonel Pierre Van de Ven dit Vaugirard et Vendome.  
Commandant Gustave Leroy.  
Capitaine Paul Allau.  
Lieutenant Pierre Maire.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1946.

FÉLIX GOUIN.

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le ministre des armées,  
E. MICHELET.

**Décret du 24 avril 1946 portant attribution de la médaille de la Résistance française.**

Le Président du Gouvernement provisoire de la République,

Sur la proposition du ministre des armées,

Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française du 22 janvier 1946,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française (avec rosette) est décernée aux officiers dont les noms suivent :

Commandant Raymond Auguste Hanus.  
Sous-lieutenant Jacques Crozat.  
Aspirant Paul-André Metz.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1946.

FÉLIX GOUIN.

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le ministre des armées,  
E. MICHELET.

**Décret du 24 avril 1946 portant attribution de la médaille de la Résistance française.**

Le Président du Gouvernement provisoire de la République,

Sur la proposition du ministre des armées,  
Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée (avec rosette) aux :

Général de brigade aérienne Pierre Carretier (à titre posthume).  
Lieutenant-colonel de réserve René Michel (à titre posthume).  
Colonel Michel-Marie-Aimé Bouvard.  
Lieutenant-colonel Maurice Challe.  
Commandant Pierre-Isaac Mendès-France.  
Capitaine César-Henry-Paul Jozs.  
Capitaine Jacques Weitmänn.  
Capitaine-aumônier Podévigne.  
Capitaine Jean-Henry-Boris Delocque-Fourcaud.  
Capitaine Daniel Raestel.  
Capitaine Gilbert-Sylvain Paumier.  
Capitaine Guy de Combaud-Roquebrune.  
Capitaine Jean Muzard.  
Lieutenant Roland Bechoff.  
Lieutenant Jean d'Astier de La Vigerie.  
Lieutenant Roger-Georges Geillon.  
Lieutenant Joseph-Pierre Halleguen.

Art. 2. — La médaille de la Résistance française est décernée (avec rosette) aux :

Lieutenant-colonel Pierre Letu.  
Commandant Jean-Gustave Vaissier.  
Commandant Louis-Jacques Ottensooer.  
Capitaine Jacques Guignard.  
Capitaine Pierre Glayeux.  
Capitaine François-Aimé Chauvin.  
Capitaine Roger Emile Motte.  
Capitaine Robert-Jean Godart (aumônier).  
Capitaine Robert-Adolphe Meurant.  
Capitaine Michel Bernard.  
Capitaine François-Pool-Maurice Roos.  
Lieutenant François Giocanti.  
Lieutenant Pierre Courcot.  
Lieutenant Jean-Baptiste Reveillac.  
Lieutenant Pierre-René Pabiot.  
Lieutenant René Puyt.  
Lieutenant Léon Wainsten.  
Lieutenant Henri Lepage.  
Lieutenant Maurice Barbier.  
Sous-lieutenant Claude-Roger Rosa.  
Sous-lieutenant Yves Alexandre Mahe.  
Sous-lieutenant Abel-Louis Lombardi.  
Sous-lieutenant André Charrasse.  
Adjudant Ottino Sabbadini.  
Adjudant Jacques Setruk.  
Sergent-chef Félix Lagarde.  
Sergent-chef Robert-Jules Lefèvre.  
Sergent Maurice Harle.  
Sergent Achille-Albert Brisset.  
Sergent Jean Golin.

Art. 3. — La médaille de la Résistance française est décernée (avec rosette) aux :

Lieutenant-colonel Louis Dur-Divy.  
Lieutenant-colonel Maurice Malignon.  
Capitaine Maurice Vauthier.  
Capitaine Antoine Osmenville.  
Lieutenant Michel Sanlys.  
Lieutenant Henri Lafage.  
Lieutenant Ferdinand Haridi.  
Sergent-chef Michel de Rynal.  
Sergent-chef Christian Chapman.

Art. 4. — La médaille de la Résistance française est décernée (avec rosette) à M. Yves Hily, ajusteur (à titre posthume).

Art. 5. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1946.

FÉLIX GOUIN.

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le ministre des armées,  
E. MICHELET.

**Décret du 24 avril 1946 portant attribution de la médaille de la Résistance française.**

Le président du Gouvernement provisoire de la République,

Sur la proposition du ministre des armées,  
Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française du 18 décembre 1945,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée (avec rosette) à :

A titre posthume.

Monseigneur Bordcs.  
MM. Audevie.  
Damm.  
Durand.  
Gartner.  
Gontier.  
Joriot dit Saint-Cyprien.  
Sabarots.  
Soussote.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1946.

FÉLIX GOUIN.

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le ministre des armées,  
E. MICHELET.

**Décret du 24 avril 1946 portant attribution de la médaille de la Résistance française.**

Le président du Gouvernement provisoire de la République française,

Sur la proposition du ministre des armées,  
Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943 instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française du 16 novembre 1945,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée à M. Jean Pacaud.

Art. 2. — La médaille de la Résistance française est décernée à :

M. Brunel (à titre posthume).  
Mme Charlotte Fourrat, née Verdel.  
Lieutenant-colonel Louis Coste.  
Capitaine Francis Delbort.